



CTM du 2 octobre 2020

Déclaration FSU

Madame la secrétaire générale, mesdames, messieurs, cher-es camarades,

Nous voici de retour autour de la table du CTM, deux jours après un CTM budgétaire dont on sort quelque peu sidéré et groggy.

- groggy par les annonces de la ministre et la poursuite de la destruction méthodique de notre pôle ministériel ;
- Sidéré parce que ces annonces budgétaires, année après année, dessine la vision libérale d'une politique d'environnement-alibi ; souvenez-vous : le ministre de l'économie, brillamment reconduit dans ses fonctions, déclarait l'an dernier que l'écologie est une politique, pas un service public !
- Sidéré de constater que, quel-le que soit la ou le ministre et sa conviction, le résultat est le même ;

Ce n'est pas la vision que la FSU a d'un ministère en charge de l'environnement.

- Sidéré que la seule réponse envisagée relève en quelle que sorte d'une stratégie missions/moyens à cinq ans, stratégie à établir en terme de renoncements.

Cette réponse pour seule ambition acte la défaite et donc les réductions d'effectifs pour les cinq ans à venir. La FSU ne peut s'y résoudre.

La FSU a déclaré devant la ministre qu'elle ne lâcherait rien. Ça commence par l'agenda social, que la ministre a défini comme une feuille de route partagée, en accompagnement de la réflexion à cinq ans. La FSU jugera à l'aune de la discussion sur ses amendements !...

Ce CTM budgétaire s'est déroulé dans des conditions dégradées, particulièrement pour les camarades en audio sans capacité à intervenir, bien loin de ce que la réglementation vous impose !

Deux jours après, vous convoquez ce CTM, un vendredi matin. Déplacement intempestif ou visioconférence : de deux maux nous avons choisi le moindre !

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le rôle du CTM. Madame la secrétaire générale, en l'espace de quinze jours, nous apprenons que la DAJ produit des notes visant à en restreindre ses compétences :

- Les sujets relatifs et communs aux 6 agences de l'eau, comme les mutualisations en cours et la création d'une DSIUN ne relèveraient pas des compétences du CTM, l'examen en CT local suffirait ;
- Concernant la restructuration des moyens hauturiers, une note ministérielle de pré-positionnement à examiner en CTM est jugée inutile : cette réorganisation serait présentée dans chaque CT de DIRM avec description du dispositif et arrêté ministériel ouvrant droit aux primes et non pas en CT ministériel. Et pourtant, cela avait été le cas en 2015 avec la note technique du 23 novembre 2015 relative aux processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Est-ce donc là une nouvelle conception du dialogue social ? La FSU vous demande de confirmer que ces sujets arriveront bien prochainement sur la table du CTM pour avis.

Au-delà des représentants des personnels, comment comptez-vous vous assurer de l'adhésion des personnels, que pourtant la ministre réclame, quand vous vous apprêtez à supprimer leurs missions et en l'absence de toute reconnaissance catégorielle de leurs efforts d'adaptation aux incessantes réorganisations depuis 15 ans ?

Merci de votre attention.